

27 août 1975

OCTI - Convocation d'une Conférence diplomatique du 11 au 13, éventuellement 14 novembre 1975 à la salle du Conseil national à Berne. Délégation

Département politique. Proposition du 8 août 1975 (annexe)
Département des finances et des douanes. Co-rapport du
13 août 1975 (adhésion)
Département des transports et communications et de l'énergie.
Co-rapport du 19 août 1975 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le département politique, au nom du Conseil fédéral, adresse aux gouvernements des pays intéressés les invitations à se faire représenter à la Conférence diplomatique chargée, sur proposition du Comité administratif en fonction, de déterminer la nouvelle composition de ce Comité pour la période quinquennale 1976-1980 et d'arrêter, pour la même période, le montant maximum de la contribution kilométrique des Etats destinée à couvrir les frais de l'Office central des transports internationaux par chemins de fer (OCTI).
2. Cette Conférence se tiendra à Berne du 11 au 13, éventuellement 14 novembre 1975. La salle du Conseil national est mise à la disposition de la Conférence pendant cette période.
3. Les membres de la délégation suisse à cette Conférence seront les suivants:

Chef de la délégation: - M. Alfred Schaller, Conseiller national et Président du Comité administratif de l'Office central des transports internationaux par chemins de fer,

Délégués: - M. Peter Trachsel, directeur de l'Office fédéral des transports du département des transports et communications et de l'énergie,
- M. Félix-Clément Vaney, chef de la section des tarifs de l'Office fédéral des transports du département des transports et communications et de l'énergie,

- 2 -

Délégués (suite):

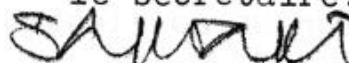
- M. Franz Muheim, chef de section diplomatique à la direction des organisations internationales du département politique,
- M. Roger Pizzotti, collaborateur consulaire à la direction des organisations internationales du département politique.

4. Le chef de la délégation suisse est autorisé à signer les actes issus de la Conférence. La chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs nécessaires.
5. L'indemnité journalière revenant à M. Alfred Schaller est fixée à Fr. 200.-, en accord avec l'office du personnel.
6. Une réception sera offerte par le Conseil fédéral aux participants à la Conférence le mercredi 12 novembre 1975; les frais de cette réception iront au débit du compte No 103.201.2 "Frais de représentations et dépenses du Conseil fédéral".

Extrait du procès-verbal:

- EPD	20	pour	exécution	avec	les	pouvoirs
- FZD	9	pour	connaissance			
- VED	5	"	"			
- EFK	2	"	"			
- FinDel	2	"	"			
- BK	2	(SkrBV)	pour	connaissance		

Pour extrait conforme,
le secrétaire:



p.o.411.353 - PT/tl

3003 Berne, le 8 août 1975

A u C o n s e i l f é d é r a lOCTI - Convocation d'une
Conférence diplomatique

En vertu des dispositions du Règlement de l'Office central des transports internationaux par chemins de fer (OCTI), Annexe II à la Convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (CIM) et Annexe I à la Convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages (CIV), du 7 février 1970, une Conférence diplomatique détermine, pour chaque période quinquennale et sur proposition du Comité administratif en fonction, la composition du nouveau Comité administratif et le montant maximum de la contribution kilométrique des Etats destinée à couvrir les frais de l'Office central.

Par lettre du 28 mai 1975, l'Office central nous a fait savoir que le Comité administratif de l'OCTI, réuni le 22 mai en session ordinaire, a décidé de convoquer une Conférence diplomatique à Berne, du 11 au 13, éventuellement 14 novembre 1975. L'ordre du jour comprendrait principalement les deux points mentionnés ci-dessus. Traditionnellement, les Conférences diplomatiques sont convoquées par le Gouvernement suisse et se tiennent dans la salle du Conseil national. Il est également devenu coutumier que le Conseil fédéral offre une réception en l'honneur des délégués.

./.

- 2 -

En conséquence, et en accord avec le Département des transports et communications et de l'énergie, ainsi que le Département des finances et des douanes, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Département politique, au nom du Conseil fédéral, adresse aux gouvernements des pays intéressés les invitations à se faire représenter à la Conférence diplomatique chargée, sur proposition du Comité administratif en fonction, de déterminer la nouvelle composition de ce Comité pour la période quinquennale 1976-1980 et d'arrêter, pour la même période, le montant maximum de la contribution kilométrique des Etats destinée à couvrir les frais de l'Office central des transports internationaux par chemins de fer (OCTI).
2. Cette Conférence se tiendra à Berne du 11 au 13, éventuellement 14 novembre 1975. La salle du Conseil national est mise à la disposition de la Conférence pendant cette période.
3. Les membres de la délégation suisse à cette Conférence seront les suivants:

Chef de la délégation : - M. Alfred SCHALLER,
 Conseiller national et Président du
 Comité administratif de l'Office central des transports internationaux par chemins de fer,

Délégués : - M. Peter TRACHSEL,
 Directeur de l'Office fédéral des transports du Département des transports et communications et de l'énergie,

- M. Félix-Clément VANEY,
 Chef de la Section des Tarifs de l'Office fédéral des transports du Département des transports et communications et de l'énergie,

- 3 -

Délégués (suite) : - M. Franz MUHEIM,
 Chef de Section diplomatique à la
 Direction des Organisations inter-
 nationales du Département politique,
 - M. Roger PIZZOTTI,
 Collaborateur consulaire à la Direc-
 tion des Organisations internationa-
 les du Département politique.

4. Le Chef de la délégation suisse est autorisé à signer les actes issus de la Conférence. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs nécessaires.
5. L'indemnité journalière revenant à M. Alfred SCHALLER est fixée à Fr. 200.-, en accord avec l'Office du personnel.
6. Une réception sera offerte par le Conseil fédéral aux participants à la Conférence le mercredi 12 novembre 1975; les frais de cette réception iront au débit du compte N° 103.201.2 "Frais de représentation et dépenses du Conseil fédéral".

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

Pour rapport-joint:

- au Département des transports et communications et de l'énergie
- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique (20 exemplaires), pour exécution
- au Département des transports et communications et de l'énergie (5 exemplaires), pour information
- au Département des finances et des douanes (5 exemplaires), pour information
- à la Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs
- au Secrétariat de l'Assemblée fédérale (2 exemplaires), pour information.